Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213501059-20260605-DELCNE2026037-DE

Département
d'**ILLE-ET-VILAINE**
Commune d'**ERBRÉE (35500)**

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE d'ERBRÉE

# SEANCE du 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, DE LA VALLIÈRE Ollivia, DUBOIS Mickaël, LE BORGNE Isabelle, JOUAULT Pascal, BELLIER Christian, HASLÉ Christelle, GÉRARD Patrick, DE LA BOUÈRE Valérie, AUPIED Isabelle, MICHAUD Sébastien, GENDRY Carine, POTEVIN Pauline, BELLIER Sakina, PARAGE Virginie, COUDRAY Damien.

Absent(e)s excusé(e)s : SURY Matthieu, BILLON Alexandre.

Absent(e)s : /.

SURY Matthieu donne pouvoir à MICHAUD Sébastien, BILLON Alexandre donne pouvoir à BELLIER Christian.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19
Quorum de l'Assemblée : 10
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 17
Nombre de pouvoirs : 2
Date de Convocation : 1er juin 2026.

Monsieur DUBOIS Mickaël a été élu secrétaire de séance.

## N° 2026.037 – Révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Monsieur le Maire expose que la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 prévoit qu'un schéma départemental soit élaboré dans chaque département après évaluation des besoins en matière d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Ce schéma fixe pour une durée de 6 ans les prescriptions d'équipements :
- Aires publiques d'accueil (APA)
- Aires de grands passages
- Terrains familiaux locatifs.

Vu la présentation de la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine 2026-2032 et du tableau synthétique des prescriptions inscrites,

**Après délibération, le Conseil Municipal :**
- **Emet** par 19 voix un avis favorable à la proposition de révision du schéma départemental 2026-2032.

Pour copie certifiée conforme au registre
Le Maire,